

DESCRIPTION DES VEHICULES DAF

Désignation commerciale FT CF75 Type TE 75 D Variantes (G, K) (2, 3, 4) (N, C, E)

Versions (32, 36, 38, 40, 42)

Double genre TRR / CAM – Spécifique pour le transport de véhicules.

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : DAF Trucks N.V. - Eindhoven - Pays-Bas
 - 0.1.1. Représentant accrédité en France :
 - DAF Trucks France
 - B.P. 52396 - Paris Nord II
 - 95943 ROISSY CDG Cedex - Tél. 01.49.90.80.00.
- 0.3. Marque : DAF
- 0.4. Désignation commerciale : FT CF75
- 0.5. Catégorie internationale : N3
- 0.6. Genre : Châssis cabine pour double genre TRR / CAM (dans le genre CAM ce véhicule est destiné pour une carrosserie porte voiture et ne peut circuler qu'attelé)
- 0.7. Type : TE 75 D
 - Variantes / Versions : (G, K) (2, 3, 4) (N, C, E) (32, 36, 38, 40, 42)
 - 0.7.1. Décodage TVV : TE 75 = tracteur 4 x 2 de série CF75, D = en exécution double genre TRR / CAM, G = moteur EURO 5 ; K = moteur EEV ; 2 = 188 kW, 3 = 231 kW, 4 = 266 kW ; N = cabine Normale, C = cabine Couchette, E = cabine Espace ; 32, 36, 38, 40 et 42 = empattement.
- 0.8. Puissance administrative : 25 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 4 roues, jumelées sur l'essieu 2.
 - 1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2.
 - 1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1.
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : (indice de vitesse minimum : G)
 - Avec maxi. 7,5 T AV : 385/55 R 22.5, 355/50 R 22.5, 315/60 R 22.5 (indices mini : 154/-)
 - maxi. 7,1 T AV : 315/60 R 22.5
 - 385/55 R 22.5 ou 355/50 R 22.5 (indices mini : 152/-)
 - Avec maxi. 12,3 T AR : 315/60 R 22.5 ou 295/60 R 22.5 (indices mini : - / 147)
- 1.3. Constitution du châssis ou de la coque : Châssis droit en profilés métalliques.
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur : Au-dessus de l'essieu AV, longitudinalement.
- 1.5. Emplacement de la cabine de conduite : Avancée, basculable.

2. MASSES et DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :
- 2.2. Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
 - 2.2.2. Avec système de freinage de remorque
- 2.3. Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R 433-1 du Code de la Route :
 - MAXI : 7500 Kg AV et 12300 Kg AR
- 2.4. Masse en charge techniquement admissible :
- 2.5. Charges maximales admissibles :
 - 2.5.1. Sur l'essieu 1
 - 2.5.2. Sur l'essieu 2
- 2.4. Masse en charge techniquement admissible :
- 2.5. Charges maximales admissibles :
 - 2.5.1. Sur l'essieu 1
 - 2.5.2. Sur l'essieu 2
- 2.6. Voie avant :
- 2.7. Voie arrière :

17 990	17 990	17 990	17 990	17 990
44 000*	40 000	38 000	32 000	26 000
-	-	19 800	19 800	19 800
19 800	19 800	19 800	19 800	19 800
7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
12 300	12 300	12 300	12 300	12 300
19 400	19 400	19 400	19 400	19 400
7 100	7 100	7 100	7 100	7 100
12 300	12 300	12 300	12 300	12 300
2,031	2,031	2,031	2,031	2,031
1,824	1,824	1,824	1,824	1,824

* uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE-CONT et circule avec une remorque attelée, genre REM ou RETC, carrosserie PTE-CONT.

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS - CABINE

	32 N	32 C	32 E	36 N	36 C	36 E	38 N	38 C	38 E	40 N	40 C	40 E	42 N	42 C	42 E
2.8. Empattement (F : de l'essieu 1 à l'essieu 2)	3,25	3,25	3,25	3,60	3,60	3,60	3,80	3,80	3,80	4,00	4,00	4,00	4,20	4,20	4,20
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (1) :															
2.9.0. Total	5825	5970	6090	5855	6000	6120	5885	6030	6150	5910	6055	6175	5940	6085	6205
2.9.1. Sur l'essieu 1	4255	4390	4505	4275	4410	4525	4295	4430	4545	4305	4440	4555	4320	4455	4570
2.9.2. Sur l'essieu 2	1570	1580	1585	1580	1590	1595	1590	1600	1605	1605	1615	1620	1620	1630	1635
2.10. Porte à Faux AV	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38
2.11. Porte à Faux AR (2)*	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
2.12. Longueur Hors Tout*	5,47	5,47	5,47	5,82	5,82	5,82	6,02	6,02	6,02	6,22	6,22	6,22	6,42	6,42	6,42
2.13. Largeur Hors Tout	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49	2,49

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.															
Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :															
2.9.0. Total	5825	5970	6090	5855	6000	6120	5885	6030	6150	5910	6055	6175	5940	6085	6205
2.9.1. Sur l'essieu 1 (3)	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650	3650
2.9.2. Sur l'essieu 2 (3)	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750
2.10. Porte à Faux AV	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38
2.11. Porte à Faux AR (2)*	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
2.12. Longueur Hors Tout*	5,47	5,47	5,47	5,82	5,82	5,82	6,02	6,02	6,02	6,22	6,22	6,22	6,42	6,42	6,42
2.13. Largeur Hors Tout	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
2.14. (4) :															
MAXI : 7100 Kg AV et 12300 Kg AR.															
2.14.1. Distance Mini	0,35	0,31	0,29	0,38	0,34	0,31	0,40	0,36	0,32	0,41	0,37	0,34	0,43	0,39	0,35
2.14.2. Distance Maxi	0,73	0,70	0,68	0,80	0,77	0,74	0,84	0,81	0,78	0,89	0,85	0,82	0,93	0,89	0,86
MAXI : 7500 Kg AV et 12300 Kg AR.															
2.14.1. Distance Mini	0,35	0,31	0,29	0,38	0,34	0,31	0,40	0,36	0,32	0,41	0,37	0,34	0,43	0,39	0,35
2.14.2. Distance Maxi	0,84	0,81	0,79	0,92	0,89	0,87	0,97	0,94	0,91	1,02	0,99	0,96	1,07	1,03	1,00

VEHICULES LIVRES CARROSSES

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (1) (5) :															
2.9.0. Total	6075	6220	6340	6105	6250	6370	6135	6280	6400	6160	6305	6425	6190	6335	6455
2.9.1. Sur l'essieu 1	4292	4427	4542	4308	4443	4558	4327	4462	4577	4335	4470	4585	4349	4484	4599
2.9.2. Sur l'essieu 2	1783	1793	1798	1797	1807	1812	1808	1818	1823	1825	1835	1840	1841	1851	1856
2.10. Porte à Faux AV	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38
2.11. Porte à Faux AR (2)*	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
2.12. Longueur Hors Tout*	5,47	5,47	5,47	5,82	5,82	5,82	6,02	6,02	6,02	6,22	6,22	6,22	6,42	6,42	6,42
2.13. Largeur Hors Tout	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
2.14. (4)															

(1) Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement. (2) A partir de l'essieu 2. (3) Poids minimal imposé par le freinage. (4) Les centres de gravité de la charge sont issus des charges maxi par essieu. 2.14. (4) Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : - du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement, équipement, cargaison) pour les véhicules porteurs. Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus. (5) Le poids de la sellette sur chaque essieu est réparti pour une avancée de sellette de 0,48 m. * + 0,02 m (+ 0,17m pour l'empattement 32) en version suspension mécanique

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le PTC (2.1) et le PTR (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite des 500 Kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite des 400 Kg.

3. MOTEUR

Variantes	G2	G3	G4
	Euro 5		
3.1. Dénomination du type :	PR 183 U1	PR 228 U1	PR 265 U1
3.1.1. Marque :		DAF	
3.1.2. Marquage moteur :	PR 183 U1	PR 228 U1	PR 265 U1
3.2. Description générale :	Moteur à combustion interne. Pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Allumage par compression. Diesel, 4 temps.		
3.2.1. Genre :	Moteur à combustion interne. Pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Allumage par compression. Diesel, 4 temps.		
3.2.2. Principe de fonctionnement :	Suralimenté avec air d'admission refroidi (échangeur air - air) après turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.		
3.2.3. Suralimentation :	Système de Réduction Catalytique Sélective (SCR) avec réservoir d'additif à base d'urée.		
3.2.4. Dispositifs anti-pollution :	6, en ligne 9186		
3.3. Nombre et disposition des cylindres :	6, en ligne 9186		
3.4. Cylindrée (cm³) :	6, en ligne 9186		
3.5. Rapport volumétrique de compression :	17,5 ± 0,5 : 1		
3.6. Puissance maximale (kW) :	188	231	266
3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn) :	1900	1900	1900
3.8. Couple maximal (m.daN) :	105	127,5	145
3.9. Régime de couple maximal (tr/mn) :	1100-1710	1100-1710	1100-1710
3.10. Régime de rotation maximal (tr/mn) :	2500	2500	2500
3.11. Carburant utilisé :	Gazole		
3.12. Réservoir de carburant :	(*) Série Option gauche droite 300 340 / 390 / 430 / 450 / 545 270 / 340 / 390 / 430 / 450 570 / 620 / 750 / 870 / 995 545 / 570 / 620 Option gauche et droit (270 ou 300 ou 340 ou 430 ou 570) + (620 ou 750 ou 870 / 500 + 995) Acier ou aluminium.		
3.12.1. Emplacement :	Option gauche droite		
3.12.2. Capacité (L) :	300 340 / 390 / 430 / 450 / 545 270 / 340 / 390 / 430 / 450 570 / 620 / 750 / 870 / 995 545 / 570 / 620 Option gauche et droit (270 ou 300 ou 340 ou 430 ou 570) + (620 ou 750 ou 870 / 500 + 995) Acier ou aluminium.		
3.12.3. Matériau :	Acier ou aluminium.		
3.13. Mode d'alimentation du moteur :	Par pompes unitaires et injecteurs à commande électronique		
3.14. Type de filtre à air :	Sec		
3.15. Allumage :	Par compression		
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :	24		
3.17. Dispositif d'antiparasitage :	Non		
3.18. Refroidissement du moteur :	Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.		
3.19. Nombre de silencieux d'échappement :	1 avec sortie latérale droite et surélevée 1 ou 2 avec sortie latérale gauche		
3.20. Niveau sonore au point fixe Variantes :	G2	G3	G4
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) :	89	88	88
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) :	1425		
3.20.3. Position de la sortie d'échappement :	Sortie d'échappement latérale côté droite ou gauche et surélevée derrière cabine.		
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	Plaque fixée à l'avant du moteur côté droit.		
3.24. Classe environnementale :	0555*0651G – EURO 5		

3. MOTEUR

Variantes	K2	K3	K4
	EEV		
3.1. Dénomination du type :	PR 183 U2	PR 228 U2	PR 265 U2
3.1.1. Marque :		DAF	
3.1.2. Marquage moteur :	PR 183 U2	PR 228 U2	PR 265 U2
3.2. Description générale :	Moteur à combustion interne. Pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Allumage par compression. Diesel, 4 temps.		
3.2.1. Genre :	Moteur à combustion interne. Pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Allumage par compression. Diesel, 4 temps.		
3.2.2. Principe de fonctionnement :	Suralimenté avec air d'admission refroidi (échangeur air - air) après turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.		
3.2.3. Suralimentation :	Système de Réduction Catalytique Sélective (SCR) avec réservoir d'additif à base d'urée. Filtre à particules.		
3.2.4. Dispositifs anti-pollution :	6, en ligne 9186		
3.3. Nombre et disposition des cylindres :	6, en ligne 9186		
3.4. Cylindrée (cm³) :	6, en ligne 9186		
3.5. Rapport volumétrique de compression :	17,5 ± 0,5 : 1		
3.6. Puissance maximale (kW) :	188	231	266
3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn) :	1900	1900	1900
3.8. Couple maximal (m.daN) :	105	127,5	145
3.9. Régime de couple maximal (tr/mn) :	1100-1710	1100-1710	1100-1710
3.10. Régime de rotation maximal (tr/mn) :	2500	2500	2500
3.11. Carburant utilisé :	Gazole		
3.12. Réservoir de carburant :	(*) Série Option gauche droite 300 340 / 390 / 430 / 450 / 545 270 / 340 / 390 / 430 / 450 570 / 620 / 750 / 870 / 995 545 / 570 / 620 Option gauche et droit (270 ou 300 ou 340 ou 430 ou 570) + (620 ou 750 ou 870 / 500 + 995) Acier ou aluminium.		
3.12.1. Emplacement :	Option gauche droite		
3.12.2. Capacité (L) :	300 340 / 390 / 430 / 450 / 545 270 / 340 / 390 / 430 / 450 570 / 620 / 750 / 870 / 995 545 / 570 / 620 Option gauche et droit (270 ou 300 ou 340 ou 430 ou 570) + (620 ou 750 ou 870 / 500 + 995) Acier ou aluminium.		
3.12.3. Matériau :	Acier ou aluminium.		
3.13. Mode d'alimentation du moteur :	Par pompes unitaires et injecteurs à commande électronique		
3.14. Type de filtre à air :	Sec		
3.15. Allumage :	Par compression		
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :	24		
3.17. Dispositif d'antiparasitage :	Non		
3.18. Refroidissement du moteur :	Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.		
3.19. Nombre de silencieux d'échappement :	1 avec sortie latérale droite et surélevée 1 ou 2 avec sortie latérale gauche		
3.20. Niveau sonore au point fixe Variantes :	K2	K3	K4
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) :	89	88	88
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) :	1425		
3.20.3. Position de la sortie d'échappement :	Sortie d'échappement latérale côté droite ou gauche et surélevée derrière cabine.		
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	Plaque fixée à l'avant du moteur côté droit.		
3.24. Classe environnementale :	0555*0651K – EEV		

(*) Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de partie coupante ou saillante à proximité du réservoir.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses :**
I / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 9 rapports AV et 1 marche AR.
En option :
II ou III / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 8 rapports AV et 1 marche AR.
IV ou V / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 16 rapports AV et 2 marches AR.
VI ou VII ou VIII / Boîte de vitesses mécanique automatisée à 12 rapports AV et 2 marches AR.
IX / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 12 rapports AV et 2 marches AR.
X / Boîte de vitesses automatique à 5 rapports AV et 1 marche AR.
4.1.1. Emplacement du levier de commande : Au plancher ou sur le tableau de bord.
- 4.2. Type d'embrayage :** Monodisque à sec pour boîte de vitesses mécanique ou convertisseur de couple pour boîte de vitesses automatique.
4.2.1. Mode de commande : Commande hydraulique avec assistance pneumatique (pour boîte de vitesses mécanique synchronisée) ou commande électropneumatique (pour boîte de vitesses mécanique automatisée) ou commande électronique (pour boîte de vitesses automatique).
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :** Arbres de transmission à joints de cardans, couple conique. Sur demande, pont AR à réduction épicycloïdale dans les moyeux.
- 4.4. Démultiplication de la transmission :**
4.4.1. Dimensions et circonférences de roulement des pneumatiques de référence : 295/60 R 22.5 : 2806 mm.
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn : Les rapports de boîte et de pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.
4.4.2.1. Boîte I

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications Totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en Km/h)
1ère	9,48	5,13 : 1	48,63	3,46
2ème	6,58	OPTIONS	33,76	4,99
3ème	4,70	3,07	24,11	6,98
4ème	3,48	3,31	17,85	9,43
5ème	2,62	3,78	13,44	12,53
6ème	1,89	4,10	9,70	17,36
7ème	1,35	5,63	6,93	24,31
8ème	1,00	4,56 / 4,56*	5,13	32,82
9ème	0,75	3,61*	3,85	43,76
AR 1	8,97	3,76*	46,02	3,66
		4,12*		
		5,41*		
		6,66*		
		7,21*		

4.4.2.2. Démultiplication des boîtes en option :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	7	8	AR
Boîte II	11,54	8,02	5,70	3,84	2,52	1,75	1,24	0,84	11,03
Boîte III	13,80	9,49	6,53	4,57	3,02	2,08	1,43	1,00	12,92
Boîte IV	P 13,80	9,49	6,53	4,57	3,02	2,08	1,43	1,00	12,92
	G 11,54	7,93	5,46	3,82	2,53	1,74	1,20	0,84	10,80
Boîte V	P 16,41	11,28	7,76	5,43	3,59	2,47	1,70	1,19	15,36
	G 13,80	9,49	6,53	4,57	3,02	2,08	1,43	1,00	12,92
Boîte VI	P 10,37	6,48	4,18	2,48	1,55	1,00	-	-	10,56
	G 8,43	5,27	3,40	2,02	1,26	0,81	-	-	8,58
Boîte VII	P 12,33	7,44	4,57	2,70	1,63	1,00	-	-	11,41
	G 9,59	5,78	3,55	2,10	1,27	0,78	-	-	8,88
Boîte VIII	P 15,86	9,57	5,87	3,47	2,10	1,29	-	-	14,68
	G 12,33	7,44	4,57	2,70	1,63	1,00	-	-	11,41
Boîte IX	P 15,57	9,47	5,82	3,41	2,07	1,27	-	-	14,57
	G 12,21	7,43	4,56	2,68	1,63	1,00	-	-	11,44
Boîte X	3,49	1,86	1,41	1,00	0,75	-	-	-	5,03
	Rapport de pont : 3,73				En option : 3,07 - 3,31 - 4,10 - 4,56 - 5,13 - 5,63 3,61* - 3,76* - 4,12* - 4,56* - 5,41* - 6,66* - 7,21*				

* : pont à double réduction

- 4.5. Vitesse maximale effective :** 90 km/h.
4.6. Indicateur de vitesse : Oui.
4.7. Compteur kilométrique : Oui.
4.8. Chronotachygraphe : Oui, sauf réglementation spécifique.
4.9. Limiteur de vitesse : Oui.

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant :** Essieu rigide avec 2 ressorts à lames, 2 amortisseurs hydrauliques télescopiques et barre stabilisatrice.
Suspension pneumatique sur l'essieu 2 (essieu moteur)
5.2. Arrière : Essieu rigide guidé par 2 barres de réaction inférieures et 1 triangle supérieur, suspension pneumatique à 4 coussins d'air, 2 amortisseurs hydrauliques télescopiques et barre stabilisatrice.
5.2.1. Suspension de(s) essieu(x) moteur : Suspension pneumatique.
Suspension mécanique sur l'essieu 2 (essieu moteur)
5.2. Arrière : Essieu rigide avec 2 ressorts à lames, 2 amortisseurs hydrauliques télescopiques et barre stabilisatrice.
5.2.1. Suspension de(s) essieu(x) moteur : Suspension ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique.

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction :** A vis et écrou à recirculation de billes. Assistance hydraulique. En cas de défaillance de l'assistance, la direction reste assurée mécaniquement.
En option, système VSC / ESP (dispositif électronique de contrôle dynamique de stabilité du véhicule par réduction contrôlée du couple moteur et/ou freinage des roues individuellement)
- 6.2. Diamètre de braquage hors tout (m) :**

Version	32	36	38	40	42
Diamètre	13,35	14,30	14,80	15,35	15,90

7. FREINAGE

- 7.1. **Frein de service** : Système électropneumatique à gestion électronique composé de deux circuits pneumatiques et d'un circuit électropneumatique agissant respectivement sur les 2 roues AV et les 2 roues AR (type I-I).
- 7.2. **Répartiteur de freinage** : Non, fonction intégrée à la gestion électronique du freinage.
 - 7.2.1. Dispositif anti-bloqueur de roues : Oui, de catégorie 1. Fonction intégrée à la gestion électronique du freinage.
- 7.3. **Frein de secours** : Constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
- 7.4. **Frein de stationnement** : Par détente de ressorts agissant sur l'essieu 2 (et également sur l'essieu 1 en option).
- 7.5. **Mode de transmission des efforts aux roues** :
 - 7.5.1. Frein de service : Air sous pression.
 - 7.5.2. Frein de secours : Air sous pression.
 - 7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique à ressorts sur l'essieu 2. (et également sur l'essieu 1 en option).
- 7.6. **Assistance des freins** :
 - 7.6.1. Frein de service : Air sous pression.
 - 7.6.2. Frein de secours : Air sous pression.
 - 7.6.3. Frein de stationnement : Non.
- 7.7. **Réservoir de fluide ou d'énergie** :
 - 1 réservoir de 34 l ou 36 l pour le circuit AV.
 - 1 réservoir de 36 l pour le circuit AR.
 - 1 réservoir de 20 l pour le circuit remorque et/ou avec frein de stationnement mécanique à ressorts agissant sur l'essieu 1.
 - Servitudes : volume maxi de 210 l constitué en 1 ou plusieurs réservoirs.
 - 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :
 - a) Signal acoustique, voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord et manomètres.
 - b) Voyant lumineux de couleur jaune pour l'antiblocage.
 - 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme :
 - a) Chute de pression d'air.
 - b) Défaillance de l'antiblocage.
 - 7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
 - a) Actionnements successifs des commandes de frein.
 - b) Actionnement de la clé de contact à la mise en route.
- 7.8. **Type de freins** :
 - 7.8.1. Frein de service :
 - 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : A disques.
 - 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : avec pont simple réduction : A disques.
avec pont double réduction : A tambours
 - 7.8.2. Frein de secours : avec pont simple réduction : A disques.
avec pont double réduction : A disques ou tambours.
 - 7.8.3. Frein de stationnement : avec pont simple réduction : A disques.
avec pont double réduction : A tambours (et à disques en option).
- 7.9. **Dispositif ralentisseur** :
 - 7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Non concerné.
 - 7.9.2. Dispositif ralentisseur permettant la majoration de poids prévue au nota du chapitre 2 : Sur demande. Electrique ou hydraulique agissant sur la transmission. Le paramétrage du boîtier électronique du freinage doit tenir compte du montage d'un ralentisseur.
 - 7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : Frein sur échappement.
- 7.10. **Circuit de freinage pour la remorque** : Oui (1 alimentation pneumatique + 1 commande pneumatique et électrique assurée par une prise ISO 7638/1996 - 7 plots).
 - 2 têtes d'accouplement derrière la cabine en utilisation TRR
 - 2 têtes d'accouplement sur la traverse arrière en utilisation CAM
 - 7.10.1. Commande séparée de freinage de la remorque : Non.
 - 7.10.2. Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : Oui.

8. CARROSSERIE

- 8.1. **Carrosserie** : Châssis cabine pour double genre TRR/CAM (destiné à la carrosserie PTE-VOLT)
 - 8.1.1. Toit ouvrant : Verre de sécurité. En option, métallique.
Ouverture manuelle. En option, ouverture électrique.
- 8.2. **Matériaux constituant la carrosserie** : Métallique assemblée par soudure.
- 8.3. **Nombre de places assises** : 2. En option, 3.
- 8.4. **Sièges** :
 - 8.4.1. A l'avant : 2 réglables (conducteur et passager). En option, 3^{ème} siège fixe.
- 8.5. **Nombre de portes** :
 - 8.5.1. Latérales : 2.
 - 8.5.2. Arrière : Néant
 - 8.5.3. Fermetures : De sécurité à 2 positions.
- 8.6. **Emplacement et mode d'ouverture des vitres** : 1 vitre descendante sur chaque porte. Les autres vitres sont fixes.
- 8.7. **Nature des matériaux utilisés pour les vitrages** :
 - 8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté.
 - 8.7.2. Vitres latérales : Verre de sécurité.
 - 8.7.3. Lunette arrière : En option, verre de sécurité.
- 8.8. **Equipement des places assises en ceintures de sécurité** :
 - 8.8.1. Places avant : 2 ceintures 3 points avec enrouleur pour les places latérales, 1 ceinture 2 points avec enrouleur à la place centrale.
- 8.9. **Dispositif de protection latérale** : Non en TRR.
En CAM : à installer lors du carrossage. La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.
- 8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement** :
 - 8.10.1. A l'avant : Oui, constitué par une barre transversale boulonnée sur des supports fixés aux longerons du châssis.
 - 8.10.2. A l'arrière : Non, véhicule en double genre TRR / CAM qui ne peut circuler que attelé.
- 8.11. **Dispositif anti-projections** :
 - 8.11.1. Essieu 1 : Oui.
 - 8.11.2. Essieu 2 : Oui.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. **Feux de route** : 2. En option, 2 supplémentaires dans le pare - chocs ou (uniquement avec la variante E) 4 supplémentaires au dessus du pare brise.
- 9.2. **Feux de croisement** : 2 groupés aux 2 feux de route.
- 9.3. **Feux de position** :
 - 9.3.1. Avant : 2 incorporés aux feux de croisement ou 2 groupés aux feux de croisement avec option feux à décharge.
 - 9.3.2. Latéraux : 3 par côté (pour la version 38, 40 et 42).
- 9.4. **Feux de position arrière** : 2.
- 9.5. **Indicateurs de changement de direction** :
 - 9.5.1. Avant : 2 groupés avec les feux de croisement.
 - 9.5.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
 - 9.5.3. Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6. **Feux stop** : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.7. **Eclairage de la plaque d'immatriculation** : 1 combiné avec le feu de position AR gauche.
- 9.8. **Dispositifs réfléchissants** :
 - 9.8.1. Avant : Non.
 - 9.8.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
 - 9.8.3. Latéraux : incorporés aux feux de position latéraux ; 3 par côté (pour la version 38, 40 et 42).
- 9.9. **Feux de détresse** : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10. **Feux de marche arrière** : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.11. **Feux de brouillard** :
 - 9.11.1. Avant : En option, 2 groupés avec les feux de route optionnels.
 - 9.11.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.12. **Feux d'encombrement** :
 - 9.12.1. Avant : 2 indépendants au-dessus du pare-brise.
 - 9.12.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.13. **Dispositif de signalisation complémentaire arrière** : Non. A installer lors du carrossage en CAM. La position du dispositif doit être contrôlée après carrossage.
- 9.14. **Feux spéciaux** : 1 feu de travail.

10. DIVERS

- 10.1. **Accessoires** :
 - 10.1.1. Essuie-glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent.
 - 10.1.2. Lave-glace : Oui. En option, lave phare et dispositif de réglage automatique des projecteurs en fonction de l'assiette du véhicule (obligatoires avec feux à décharge).
 - 10.1.3. Rétroviseurs :
 - 10.1.3.1 Extérieurs : 1 rétroviseur principal et 1 à grand angle de part et d'autre de la cabine fixés sur les montants de porte et 1 d'accostage situés à droite et 1 anté-viseur situé dans l'angle supérieur de la cabine côté passager. (miroir ou en option système de caméra avec moniteur)
 - 10.1.4. Avertisseurs sonores : 1
 - 10.1.5. Dispositif antivol : Oui, blocage de la direction et antidémarrage par transpondeur.
 - 10.1.6. Extincteur : Oui en TRR (situé à l'intérieur de la cabine, à proximité immédiate du conducteur). Non en châssis cabine pour CAM (à installer sur la carrosserie amovible).
 - 10.1.7. Chauffage autonome : En option, à combustible liquide.
- 10.2. **Marques d'identité** :
 - 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans la cabine, sur le montant de la porte droite.
 - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit, au niveau de l'essieu AV.
 - 10.2.3. Structure du numéro d'identification :

X	L	R	T	E	7	5	P	C								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Identification du constructeur : [] Type : Tracteur 4 x 2
 [] Moteur
 [] N° dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : XLRTE75PC0E860000.
 10.2.5. Identification du moteur : Plaque fixée à l'avant du moteur côté droit.

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1. **Emplacement de la plaque du correcteur** : Néant.
- 11.2. **Pression déclarée par le constructeur (P2)** : 8,6 b.
- 11.3. **Pression de disjonction** : 10,0 b.
- 11.4. **Pression aux têtes d'accouplement** :
 - 11.4.1. A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 6,5 b à 8,5 b.
 - 11.4.2. A la tête de commande (de couleur jaune) : 6,5 b à 8,5 b.
- 11.5. **Longueur des bras de levier** :

	Disques AR	Tambours AR
Essieu 1 :	Néant	Néant
Essieu 2 :	Néant	157 mm avec suspension mécanique AR 170 mm avec suspension pneumatique AR
- 11.6. **Course maximale des actionneurs de frein** : 64 mm.
- 11.7. **Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation** :

Inscription	Affectation
1	Circuit AR
2	Circuit AV
3	Circuit remorque et/ou avec frein de stationnement mécanique à ressorts agissant sur l'essieu 1.
4	Accessoires et suspension pneumatique

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire

DAF TRUCKS FRANCE SARL - 64-66, rue des Vanesses - B.P. 52396 - 95943 - ROISSY CDG

que les véhicules de catégorie internationale N3 – genre CAM - TRR marque DAF dont les types – variantes – versions suivent : type TE 75 D ; variantes - versions (G, K) (2, 3, 4) (N, C, E) (32, 36, 38, 40, 42)

Livrés :

- en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA :

- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les variantes G2, G3 et G4 ;
- Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2006/51/C.E. pour les variantes K2, K3 et K4.

Fait à Montlhéry, le 9 juin 2009

Vu et approuvé sous le n° **P-2419.06.03**

Fait à Montlhéry, le 9 juin 2009

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Ile de France

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

Le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules

Lionel MIS

Michel CHAPUT

SPECIMEN

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés DAF Trucks France (B.P. 52396 - 95943 ROISSY CDG Cedex, Tél. : 01.49.90.80.00.), représentant dûment accrédité de DAF Trucks N.V. Eindhoven (Pays-Bas) constructeur, certifions que le véhicule livré en châssis-cabine pour double genre TRR/CAM (Voir nota 2) :

(2) Dénomination :					
(D1) Marque :	DAF				
(D2) Type :	TE 75 D				
Variante / Version * :	(G, K) (2, 3, 4) (N, C, E) / (32, 36, 38, 40, 42)				
(D3) Dénomination commerciale :	FT CF75				
(E) Numéro d'identification (1) :	XLRTE75PC				
(F1) Masse en charge techniquement admissible (kg)* :	19 800 – 19 400				
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) * :	17 990	17 990	17 990	17 990	17 990
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) * :	44 000	40 000	38 000	32 000	26 000
Sous couvert de l'article R 433-1 (kg) *	-	-	-	-	-
(J) Catégorie internationale :	N3				
(J1) Genre national :	TRR / CAM				
(K) Numéro de la réception par type :	P-2419.06.03				
(P1) Cylindrée (cm³) :	9186				
(P2) Puissance nette maximale (kW)* :	188 – 231 – 266				
(P3) Source d'énergie :	Gazole				
(P6) Puissance administrative (CV) :	25				
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) * :	2 - 3				
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	Variante :	2	3	4	
	Sortie latérale :	89	88	88	
	Sortie surélevée :	89	88	88	
	Sortie centrale :	89	88	88	
(U2) Régime de rotation lui correspondant (tr/mn) :	1425				
(V7) CO ₂ (g/km) :	non concerné				
(V9) Classe environnementale :	0555*0651G / 0555*0651K				

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
 - sort de nos usines, le pour être livré à :
 Fait à Paris - Nord II, le

- * Rayer les mentions inutiles.
 (1) A compléter.
 (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
 - d'une déclaration à la Préfecture
 - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, DAF Trucks France, représentant dûment accrédité de DAF Trucks N.V., certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé de :

Barre anti encastrement AV :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Dispositif anti-patinage des roues (ASR) : (1)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Frein sur échappement renforcé (DEB) : (1)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Ralentisseur électromagnétique : (1)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Si oui (2)	Marque :			
	Type :			
	Poids :			
Ralentisseur hydraulique : (1)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Si oui (2)	Marque :			
	Type :			
	Poids :			
Pneumatiques : (1) (3)	385/55 R 22.5	AV		
	335/50 R 22.5	AV		
	295/60 R 22.5		AR	
	315/60 R 22.5	AV	AR	
Charges maximales techniquement admissibles (suivant monte pneumatique) : (1) (3)	Essieu 1 :	7500	7100	
	Essieu 2 :	12300	12300	
Eléments mécaniques conditionnant les charges maximales sur les essieux :	Néant.			
Type de suspension : (1)	Mécanique	AV	AR	
	Pneumatique		AR	
Type de suspension sur l'essieu moteur : (1)	Mécanique			
	Pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE modifiée			
Type de frein : (1)	Disques	AV	AR	
	Tambours		AR	
Type des cylindres de frein : (1)	Disques AR		Tambours AR	
AV :	24	24/24	24	24/24
AR :	24/24HFL3	24/24	30/30	30/30
Dispositif de controle de stabilité (VSC / ESP) : (1)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Chauffage autonome : (1)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		

(1) Rayer la mention inutile / (2) A compléter / (3) Voir conditions au point 1.2. de la notice descriptive.